

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le lundi 6 mars 2023, à 13 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

M <sup>MES</sup>	Carole Deschênes	représentante suppléante de Baie-Comeau
	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
	Julie Guay	représentante suppléante de Chute-aux-Outardes
	Michelle Martin	représentante de Pointe-Label

**ET**

MM.	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

**Sont absents :**

Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
Jean-Yves Bouffard	représentant de Godbout
Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption du règlement d'emprunt n° 23-01 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau)

**3.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 13 h 06.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2023-17

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion de la représentante suppléante de la Ville de Baie-Comeau, Carole Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2023-18

#### 2.1 Adoption du règlement d'emprunt n° 23-01 – Recouvrement final et temporaire de la cellule d'enfouissement n° 3 (sous-cellules 3B et 3C) et travaux connexes au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter, à la suite de l'avis de motion donné à la séance publique du conseil tenue le 28 février 2023, le règlement d'emprunt n° 23-01 au montant de 1 011 867,51 \$ et dont l'objet et l'emploi des deniers sont suffisamment décrits par le titre.

**Approuvé séance tenante.**

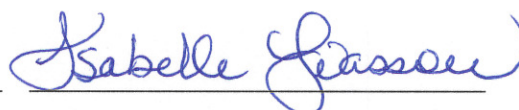
Rés. 2023-19

### 3.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

La représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, propose la levée de l'assemblée. Il est 13 h 33.



Julien Normand  
Président



Isabelle Giasson, directrice générale  
et greffière-trésorière